



Les accidents se produisent en une fraction de seconde et changent souvent toute une vie, celle des victimes comme celle de leur famille et de leurs proches.

Outre l'épreuve personnelle à surmonter, les conséquences financières d'un accident peuvent également être graves. Avec ACCIDENTA, vous améliorez votre protection d'assurance en cas de décès et d'invalidité par suite d'accident. L'assurance-accidents de CONCORDIA paie la prestation en capital convenue, même si d'autres assurances telles que l'assurance-accidents, l'assurance militaire ou l'assurance-invalidité octroient déjà une prestation.



#### Ce qu'offre ACCIDENTA

- Des prestations en capital en cas de décès ou d'invalidité par suite d'accident
- Des sommes d'assurance à option individuelle
- Des prestations allouées indépendamment des autres assurances
- Un versement progressif adapté au degré d'invalidité
- Une validité dans le monde entier
- Des primes avantageuses pour des prestations maximales

## Une assurance-accidents sur mesure avec ACCIDENTA

À vous de décider quelles sont les sommes d'assurance idéales pour vous en cas de décès et d'invalidité. ACCIDENTA s'adapte à vos besoins. Nous vous expliquerons volontiers les diverses possibilités de combinaison au cours d'un entretien-conseil personnel.

### ACCIDENTA en vaut la peine

Suivant le degré d'invalidité, CONCORDIA verse même plus que ce que vous avez assuré – par exemple dans le cas d'une invalidité à cent pour cent, plus du triple de la somme d'assurance choisie.

L'exemple suivant illustre le système de versement progressif, lorsque la somme d'assurance est de CHF 100'000:

Degré d'invalidité	Degré d'invalidité avec progression	Somme d'assurance en CHF	Versement effectif en CHF
25 %	25 %	100'000	25'000
50 %	100 %	100'000	100'000
75 %	225 %	100'000	225'000
100 %	350 %	100'000	350'000

### Une protection d'assurance pour tout le monde

ACCIDENTA convient à tout le monde. Pour les femmes et hommes au foyer et les enfants ainsi que pour les travailleurs indépendants, ACCIDENTA est recommandée comme assurance-accidents autonome. Pour les employés, elle est le complément idéal de l'assurance-accidents obligatoire (LAA).

**Vous trouverez de plus amples informations sur ACCIDENTA sous [www.concordia.ch](http://www.concordia.ch). Les tableaux de primes sont disponibles par téléchargement.**

**Nous vous présenterons volontiers au cours d'un entretien-conseil personnel la solution optimale pour vous. N'hésitez pas à nous contacter.**

Sont déterminantes les Conditions générales de SOLIDA Assurances SA.



CONCORDIA  
Bundesplatz 15  
6002 Lucerne  
Téléphone 041 228 01 11  
[www.concordia.ch](http://www.concordia.ch)  
[info@concordia.ch](mailto:info@concordia.ch)